



« *Le Chabot* »
Association de *Protection des Rivières Ariégeoises*

Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Révision de charte, novembre 2024

Synthèse des diagnostics de territoire

Introduction (15-6 p.5) :

Cette introduction dresse un portrait flatteur de la présence de la ressource «eau» en Ariège. Teintée d'angélisme, elle ne laisse pas entrevoir les diagnostics pourtant lucides qui sont posés dans ce document et les louables préconisations qui le ponctuent, ce que nous appuyons pour la plupart mais que nous avons souvent complétées, tout comme dans les 18 documents «Ressources».

D'où le constat par l'APRA Le Chabot d'un visible manque d'ambitions du SMPNRPA, voire même d'un «pas-de-vaguisme» opportun.

Exemple :

« Ce diagnostic se base sur les éléments du dossier de consultation du projet du SAGE BVPA, de l'Etat des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027, du rapport du Conseil Economique Social et Environnemental de l'Ariège (CESEA), de la trame verte et bleue du PNR des Pyrénées Ariégeoises, des lettres du Conseil Scientifique et la synthèse des Rencontres Scientifiques, de l'enquête réalisée auprès des citoyens, entre autres. »

Le document montre que le PNR PA se repose entièrement sur les initiatives du SAGE en cours d'adoption et n'envisage pas d'actions concrètes pour préserver la ressource «eau».

Le regard des habitants (enquête citoyenne 2017-2018)

Les 18 documents «Ressource» commencent tous par l'évocation d'une enquête auprès des habitants-tes.

Bien que les réponses soient intéressantes, montrant des citoyens-ennes informés, ouverts et en attente d'évolutions, ces paragraphes restent trop superficiels : pas de nombre de répondants, pas de pourcentage des réponses. Ce n'est pas un diagnostic informatif mais une brève évocation, ce qui est regrettable.

État chimique des masses d'eau (15-6 p. 10)

Si l'état chimique des eaux du PNR est globalement bon, le diagnostic minimise étrangement les niveaux de pollution de la Lèze. Les pollutions principalement agricoles – où l'on retrouve de nombreux pesticides et fertilisants chimiques - mais aussi, dans une moindre mesure, domestiques, ne sont toujours pas maîtrisées. Les différents plans et mesures évoqués sont de peu d'effet et l'APRA le Chabot demande avec force l'arrêt de leur usage.

Qualité des eaux de baignade (15-6 p. 10)

Indiquées comme «*d'excellente qualité*», les 2 sites de baignade «lac de Sainte Croix–Volvestre et plan d'eau de Mondély» sont en réalité, depuis les récentes canicules, de qualité biologique fragile (pollutions aux cyanobactéries entraînant des interdictions de baignades).

Un château d'eau en amont des bassins de consommation (15-6 p. 12)

L'APRA le Chabot partage ce constat que *«les bassins versants des Pyrénées Ariégeoises ont une fonction de château d'eau naturel et stratégique en amont des bassins de grande consommation (métropole toulousaine). La gestion de la ressource en eau en amont implique des solidarités territoriales avec l'aval. L'implication des bassins pyrénéens dans plusieurs grands sujets de gestion de l'eau nécessite un continuum amont-aval dans l'action (hydrologie, qualité de l'eau, continuités écologiques et sédimentaire, gestions des risques, entre autres)».*

À ce titre et en considérant l'extension du périmètre du PNR vers l'est, et, bien que ne faisant pas partie physiquement de l'emprise du PNR, les gravières de la Basse Vallée de l'Ariège devraient faire l'objet d'un positionnement courageux du SMPNR.

Des milieux aquatiques et humides riches en biodiversité (15-6 p. 14)

Si la richesse floristique et faunistique des cours d'eau, lacs et zones humides d'Ariège est évoquée à juste titre, les menaces qui pèsent sur ces milieux sont insuffisamment développées, voir minimisées. En effet, toutes les espèces sont mises en danger par les activités humaines et les dérèglements climatiques les menacent à moyen terme.

L'APRA Le Chabot demande instamment au SMPNR de faire siennes les préconisations du diagnostic : *«Afin de préserver ces milieux rares, il est nécessaire de limiter les pollutions d'origines diverses (chimiques, hydrocarbures, intrants, ...), notamment sur les eaux à renouvellement lent et en tête de bassin versant, de suivre l'impact des aménagements hydrauliques sur les espèces d'intérêt communautaire et de maintenir une ripisylve et le lit majeur des rivières. »*

Les zones humides (15-6 p. 15)

Ici également, l'APRA Le Chabot demande instamment au SMPNR de faire siennes les préconisations du diagnostic : *« Les zones humides des Pyrénées Ariégeoises couvrent une superficie d'environ 4000 hectares (environ 4000 zones humides inventoriées). Elles remplissent de nombreuses fonctions (hydrogéologiques, biogéochimiques et écologiques). A l'interface entre l'eau et la terre, elles constituent des milieux riches en termes de biodiversité qui abritent le plus souvent une biodiversité patrimoniale. Certaines espèces inféodées aux zones humides figurent dans les plans régionaux d'actions (Jacinthe de Rome) ou dans la déclinaison régionale des Plans nationaux d'action : Maculinea, Cistude d'Europe, Desman des Pyrénées, entre autres ... Les milieux humides sont des habitats de très fort intérêt écologique, au niveau de la fonctionnalité et de la diversité en espèces (cœurs de biodiversité), mais également très fragiles. Ils soulèvent de très forts enjeux de conservation. »*

Les continuités écologiques – Trame Bleue (15-6 p. 18)

Le SMPNR a élaboré sa trame verte et bleue en 2012-2013. Elle est composée des cours d'eaux et des milieux humides. Malheureusement, force est de constater que le respect de la continuité écologique des cours d'eau est trop souvent impacté par l'artificialisation des berges, les microcentrales hydroélectriques et des ouvrages anciens inutilisés (moulins, seuils). L'APRA Le Chabot demande au SMPNR d'adopter des positions fermes permettant le maintien et l'intégrité des trames bleues.

L'eau et la forêt (15-6 p. 19)

Ce paragraphe souligne correctement l'utilité de la forêt sur les écosystèmes aquatiques et les conséquences destructrices de l'exploitation forestière telle qu'elle est pratiquée actuellement. Nous regrettons toute fois que ce constat soit absent du document source «Forêt et filière bois».

Activités de pleine nature et tourisme liés à l'eau (15-6 p. 15)

Le tourisme aquatique d'été dispose d'un potentiel intéressant en Ariège qu'une gestion prudente et résolue confortera.

Cela ressort également dans le diagnostic sur le tissu économique qui met en garde sur la sur-fréquentation touristique de sites attractifs notamment en raison de la présence d'eau (cascade d'Ars, Soulcem, l'étang de Lers). Il convient de protéger ces sites ainsi que d'étendre la protection à d'autres lieux attractifs pouvant servir de compensation. Nous regrettons le manque de prise en compte de l'atteinte au milieu aquatique, ne serait-ce qu'avec des objectifs de réglementation et de pédagogie. Par contre, les stations de sports d'hiver sont condamnées par les effets du changement climatique. « *Il est reconnu qu'en dessous de 2100m d'altitude, il sera impossible de faire de la neige artificielle en début et fin de saison dans les Pyrénées à horizon 2030.* » Une étude de la Région Midi-Pyrénées (2012) a mis en avant que dans le contexte du réchauffement climatique, investir plus dans l'enneigement artificiel n'est pas une solution adaptée aux stations de moyenne montagne. C'est pourquoi l'APRA Le Chabot demande que le SMPNR encourage à l'adaptation des pratiques sportives de montagne et appuie l'arrêt de la mise sous perfusion financière des stations de ski ariégeoises.

L'eau, une composante de la santé environnementale (15-6 p. 29)

Bien que richement pourvue par sa géographie en sources et captages d'eau, l'Ariège a un réseau de distribution d'eau potable fragile et un réseau de traitement des eaux usées vétuste ou sous-dimensionné.

Dans un contexte de dérèglement climatique (alternance de sécheresses et de crues), il est indispensable que le PNR appuie pour que les organismes de distribution et traitement des eaux aient les moyens de procéder aux adaptations nécessaires.

Le risque inondation (15-6 p. 30)

L'APRA Le Chabot demande au SMPNR de soutenir activement les syndicats de rivières en charge des programmes de prévention des risques naturels (PPRN, PPRI, PAPI...)

Le risque incendie (15-6 p. 33)

Nous appelons à un contrôle, et le cas échéant, à sanctions, des écobuages illégaux ou incontrôlés.

Le changement climatique et la ressource en eau (15-6 p. 35)

Le PNRPA a un rôle crucial dans la préparation et l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

L'APRA Le Chabot invite le SMPNR à adopter un programme d'information et d'incitation aux bonnes pratiques des particuliers sur les usages de l'eau.

Il serait également à prendre en compte concernant le tourisme d'été avec potentiellement une augmentation de la fréquentation touristique autour de points d'eau tel que des lacs, étangs mais aussi cours d'eau ombragés.

Le tissu économique (15.7)

Attente de citoyens : arrêt de l'utilisation des pesticides agricoles. S'orienter vers le tourisme «vert», l'agriculture de qualité/bio, la filière bois, laine, faciliter l'accès aux produits locaux, les énergies renouvelables et le recyclage. Nous apprécions les développements portant sur les enjeux liés à l'économie circulaire et aux déchets.

Quand est-il des prises en compte dans la charte du PNR-PA ?

Concernant les déchets, nous déplorons qu'il n'y ait pas d'enjeux, voire d'objectifs qui consisteraient à réduire, à supprimer les emballages à base de plastique. Ce devrait être une priorité plus importante encore que le tri et le recyclage.

«Pour certains chercheurs, les caractéristiques spécifiques de la zone du PNRPA peuvent servir de levier de développement économique dans le cadre d'une croissance raisonnée et respectueuse de l'environnement». Nous comprenons cela mais ce principe est en contradiction avec des projets en cours dans le PNR PA, tel que celui du permis de recherche en mine dans le Couserans, dans une zone touristique attractive car le milieu nature est peu modifié et zone abritant les sources du Salat.

Les outils d'aménagement foncier (15-09 p.15)

L'aménagement du foncier a un impact décisif sur l'avenir du territoire. L'APNE APRA Le Chabot, conformément à ses objectifs statutaires, demande que le SMPNR soutienne activement le dispositif ORE (Obligation Réelle Environnementale, permettant à tout propriétaire d'attacher volontairement et durablement une vocation écologique à son patrimoine, avec pour finalité la préservation de l'environnement et la transmission aux générations futures.) ainsi que le dispositif d'«Acquisition des Biens vacants et sans maître», intéressant dès lors que la commune qui l'entreprend, le relie à une ORE ou un BRE (Bail Rural Environnemental).

Nous demandons également que le SMPNR se positionne résolument pour les objectifs de la loi ZAN et pour la sanctuarisation des terres agricoles susceptibles d'être artificialisées autrement qu'au bénéfice de l'agriculture.

Le diagnostic sur le tissu économique fait ressortir que l'artificialisation du secteur habitat est supérieur dans le périmètre du PNR-PA (69.9%) par rapport à celle du département (65%).

L'artificialisation du secteur activité est quant à lui inférieur (18.1% contre 23.7% dans le département). Ce qui est sûrement lié à l'un des enjeux qui est de faciliter l'accès au foncier pour développer la production. Nous comprenons donc que l'augmentation de l'artificialisation des sols est attendu dans le PNR-PA.

Et quid des Friches ?

L'offre de mobilité (15-09 p.25)

Le département de l'Ariège, dont le PNRPA, est pauvre en offre de transports alternatifs à l'automobile. L'APRA Le Chabot demande au SMPNR d'adopter un programme volontariste favorisant le développement

de toutes les formes de transports alternatifs et multimodales, bien présentées dans le document 15-09, paragraphe 6.2 «L'offre de mobilité».

Projeter de développer un réseau de transport en commun pour les habitants*tes et de le renforcer pour le tourisme estival permettrait de satisfaire les objectifs environnementaux du PNR-PA quant aux émissions de GES et de particules mais également d'avoir une meilleure gestion de la surfréquentation touristique et des autres nuisances et pollutions qui y sont attachées.

La desserte en eau potable (15-09 p.29)

Les récentes crises climatiques ont clairement montré les risques sur les réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP). L'APRA Le Chabot demande au SMPNR de soutenir les organismes départementaux en charge de ce secteur dans leurs démarches de sécurisation de l'AEP, dont la protection intégrale des captages (32,4 % seulement aujourd'hui), particulièrement en zone montagne, ainsi que leur sanctuarisation au bénéfice des habitants*tes (pas de privatisation ni d'exploitation commerciale !).

Parallèlement, le SMPNR doit exiger que les moyens soient alloués aux organismes en charge de l'assainissement afin de mettre les installations aux normes (20 % de STEU non-conformes actuellement !)

La méthanisation – biogaz (15-08 p.18)

Compte tenu des risques majeurs qu'elle fait courir à l'environnement, du scandaleux détournement de productions agricoles, du contexte spéculatif qui l'entoure et de l'absence de rentabilité économique pour les agriculteurs, l'APRA Le Chabot demande au SMPNR de s'opposer au développement des installations de méthanisation – grande ou petite – sur le territoire du PNRPA.

L'épuration et le stockage de l'eau par les forêts (15-10 p.47)

Les forêts favorisent le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et sont des sources d'approvisionnement fiables en eau douce propre. Elles filtrent et purifient l'eau et limitent l'érosion des sols, la sédimentation dans les réservoirs et les risques de glissements de terrain, de coulées de boue et d'inondations, autant de menaces sur l'approvisionnement en eau en aval. Elles améliorent aussi l'infiltration de l'eau et favorisent ainsi la reconstitution des nappes souterraines.

Les travaux sur la trame verte et bleue confirment que la ripisylve est un corridor biologique particulier à l'interface entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Les ripisylves du Salat ou de la rivière Ariège sont souvent réduites actuellement à des cordons en bordure des cours d'eau. La ripisylve est localement fortement impactée par les usages passés mais aussi actuels. Dans de nombreux secteurs, elle est discontinue et n'est constituée que de quelques arbres. De plus, la dégradation de cet habitat favorise alors l'installation d'espèces exotiques envahissantes.

Fort de ce constat, l'APRA Le Chabot demande au SMPNR de s'engager résolument sur des programmes de préservation des forêts et de leur exploitation éco-responsable, ainsi que des programmes de rétablissement et de maintien des ripisylves.

Les modèles de production alimentaire (15-11)

P 15 : «*Exploitations bios : 5,8% des surfaces*» : quel est le pourcentage de producteurs et productrices bios sur le PNR ?

P 18 : le schéma est à améliorer pour plus de lisibilité : ligne du bas à descendre si possible

P 22 : l'APRA le Chabot est surprise que, dans la liste des «marques» et labels du territoire, aucun label bio ne figure (comme AB, Nature et Progrès ...) mais que, par contre, la certification HVE soit notifiée. C'est d'autant plus étonnant qu'elle est, par ailleurs, remise en question pour son aspect trompeur puisqu'elle évoque l'excellence environnementale alors qu'elle permet l'utilisation d'intrants chimiques ! L'APRA le Chabot souhaite que les labels bios figurent également dans la liste !

P 29 : «*Le territoire semble peu concerné directement par l'usage agricole des pesticides, les terres labourables représentant 4 % de la surface*» : l'APRA le Chabot fait remarquer que sur l'étendue du PNR, il y a aussi de nombreux élevages qui ne sont pas en Bio et que les produits vétérinaires impactent les territoires jusqu'aux estives, dont les lacs de haute montagne. L'utilisation de biocides (inclus dans la notion pesticides) vont avoir un impact non négligeable sur la faune (notamment les insectes), le milieu aquatique et la santé des habitants•tes. L'APRA le Chabot souhaite que ce constat soit pris en compte dans le diagnostic.

Nous sommes également surpris que le diagnostic ne fasse pas référence à des diagnostics pastoraux, fournissant une étude de l'évolution de la flore et de la biomasse du sol et évaluant l'impact du pâturage et du surpâturage sur ces éléments et sur l'eau. Par ailleurs, le diagnostic de la filière ovine porte presque essentiellement sur la prédation, oubliant les autres difficultés de la filière qui souffre surtout d'une concurrence déloyale avec les produits étrangers, qui ne survit que grâce aux aides de la PAC et qui peut subir des dégâts sanitaires importants, comme cette année, la fièvre catarrhale ovine. Avec le développement de la «Marque Valeurs Parc», le parc pourrait davantage soutenir cette filière.

Quant au discours sur la prédation, il ne devrait pas s'appuyer sur les chiffres d'une seule année. Au vu de la population d'ours (qui reste quand même faible, même si c'est la plus forte concentration des Pyrénées françaises) et de ses déplacements, une année n'est pas représentative. Il faut fournir des chiffres avec une composante temporelle.

De plus, un taux de prédation (réel) ne peut être interprété qu'en fonction de la présentation des mesures de protections mises en œuvre sur le territoire. Enfin un PNR est l'organe parfait pour porter la notion de cohabitation, comme cela est fait, par exemple, depuis de nombreuses années, dans le PNR du Queyras. Nous sommes surpris que le diagnostic ne porte pas cela dans la liste des enjeux.

Et pour finir, le tableau récapitulatif ne fait pas ressortir, dans les menaces, les pollutions agricoles, l'impact de la création de retenues d'eau et la gestion de l'eau.

Page 31 : «schéma des forces vives du territoire : associations locales : autres» : nommer l'APRA le Chabot et le CEA ! Nous regrettons cet oubli quasi systématique !

La santé environnementale (15-16)

P 12 : «Le territoire semble peu concerné directement par l'usage agricole des pesticides, les terres labourables représentant 4 % de la surface» : l'APRA le Chabot fait remarquer que sur l'étendue du PNR, il y a aussi de nombreux élevages qui ne sont pas en Bio et que les produits vétérinaires impactent les territoires jusqu'aux estives, dont les lacs de haute montagne. L'APRA le Chabot souhaite que ce constat soit pris en compte dans le diagnostic.

P 13 : l'APRA le Chabot soutient l'importante démarche du PNR pour accompagner les collectivités contre les pesticides. Nous souhaitons que le PNR continue à accompagner les collectivités, voir même de généraliser cette démarche pour un «PNR Objectif zéro pesticide 2030» !

Page 15 : schéma des forces vives du territoire : associations locales : nommer l'APRA le Chabot et le CEA ! Nous regrettons cet oubli quasi systématique !